

Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même formons des vœux de bonheur et de prospérité.

Que l'année 2017 vous donne à réaliser, selon vos espérances, ce que vous désirez tant pour vous que pour vos proches et vos familles.

L'année 2016 laissera un goût amer de par les événements qui vous ont et nous ont touchés.

Des travaux ont été faits dans l'urgence pour répondre à vos attentes. Néanmoins, il y a encore des améliorations à apporter.

Après quelques vicissitudes fin 2016, le projet de construction d'un RPC à Monchy-Lagache va voir le jour au cours du premier semestre 2017.

Vos élus sont au travail et vous renouvellent leurs vœux de bonne et heureuse année 2017.

Sommaire

Page 3	Vœux du Maire et Sommaire
Page 4 à 28	Compte rendu des Conseils Municipaux du 26 Novembre 2015 au 15 Décembre 2016
Page 28 à 32	Rappel des événements 2016
Page 32	Prévision des manifestations 2017.
Page 33	Association : AC.PG-CATM-TOE et veuves de la Somme. Section de Monchy-Quivières
Page 34 à 35	Association : ADMR
Page 36 à 37	Bibliothèque-Médiathèque
Page 38	Association : Judo-Club
Page 39	Association : Tennis-Club
Page 40	Association : Société de chasse
Page 41	La Poste
Page 42	Etat Civil de l'année 2016.

Page de couverture pour 2017: Vitrail de Jacques GRÜBER

Vitrail réalisé en 1927..

Ce vitrail représente le Christ se cachant les yeux devant l'horrible massacre de la Grande Guerre (1914-1918). Il remet la palme du martyr aux milliers de soldats morts pour la France.

Dans le bas du vitrail , « Aux Enfants de Monchy-Lagache » , on peut lire les noms de 30 soldats morts au champ d'honneur ,ainsi que les noms de 6 victimes civiles. (davantage de noms que sur notre Monuments aux Morts).

PAGE : 4

Commune de Monchy-Lagache
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 26 Novembre 2015 à 19h30.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 11/02/2016

Présents : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX -M.CAPON - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Absent : P. DUPONT

Secrétaires de séance : A.BORRUECO - JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 septembre 2015
- Achat de parcelles de terrain
- Taxe d'aménagement
- Fixation des tarifs des concessions au columbarium et de la taxe de dispersion au Jardin du Souvenir
- Avis sur le schéma de coopération intercommunale du département de la Somme
- RPC- Lancement du programme de construction – Maîtrise d'ouvrage
- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement
- Demande de subventions au Fonds National de Prévention dans la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Spectacle « Echos des tranchées » en partenariat avec l'Office Culturel Municipal de Brouchy
- Mise en place de la tarification incitative des ordures ménagères et conséquences pour la commune
- Convention d'occupation d'un local communal par une association
- Présentation du projet de mutualisation entre communes et intercommunalité sur le Pays Hamois
- Tours de garde aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h35.

En hommage aux victimes du 13 novembre 2015 et à la mémoire des personnes de la commune récemment disparues, Mme Élisabeth BOURSIN, M. André BUJADINOVIC et M. Patrick DEFEVER, M le Maire demande de respecter une minute de silence.

M. Dominique WILLEMANN informe les membres du conseil qu'il devra quitter la réunion à 23 h.

Point N°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 22 septembre 2015

Après modification de la phrase : « Il a été constaté qu'une construction était bien présente, donc illégale dans cette zone naturelle. » par la phrase « Erreur de parcelle, il y a eu. Toutefois nous avons pu constater qu'une construction était bien présente, donc illégale dans cette zone naturelle »,

le compte rendu est adopté à l'unanimité des 14 présents.

Point N°2 : Achat de parcelles de terrain.

M. le Maire donne la parole à Y.BRESOUS (1^{er} Adjoint).

Vu l'avis du Domaine du 12 octobre 2015 et considérant l'opportunité pour la commune d'accroître sa maîtrise foncière sur les zones à urbaniser définies dans le PLU en cours,

il est proposé que la commune se porte acquéreur des parcelles de terrain appartenant aux conjoints GOUGE :

ZT18 d'une contenance de 25 ares 33 centiares

ZT24 d'une contenance de 5 ares 16 centiares

au prix de 3 € du m² (soit 9 147 €), hors frais notariaux et indemnisation des exploitants agricoles évincés.

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle de terrain E96 d'une contenance de 5 ares 50 centiares appartenant à M. Yvon POIVRE et située sur la zone à urbaniser AU1 définie dans le PLU, considérant la localisation géographique de cette parcelle implantée en limite d'urbanisation et l'intérêt à la vente manifesté par M. Yvon POIVRE dans son courrier daté du 6 novembre 2015 et son accord quant au prix de vente proposé de 4 € / m²,

il est proposé que la commune se porte acquéreur de la parcelle E96 d'une superficie de 5 ares 50 centiares au prix de 4 € du m² (soit 2 200 €), hors frais notariaux.

A l'unanimité des 14 votants, le Conseil autorise M. le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à ces opérations et de confier ces achats à l'étude de Maître BLARINGHEM, Notaire à PERONNE

Point N°3 : Taxe d'aménagement.

M. le Maire donne la parole à Y.BRESOUS (1^{er} Adjoint).

Y.BRESOUS rappelle que la taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux.

La délibération du 21 novembre 2012 a mis en place la taxe d'aménagement au taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal.

Une augmentation de cette taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal ou sur un secteur de la commune provoque un large débat contradictoire entre les membres du Conseil.

Il est finalement proposé que le taux de la taxe d'aménagement soit porté à 3% sur l'ensemble du territoire communal.

Cette proposition est adoptée par 8 voix pour et 6 voix contre.

Pour : P.LEVERT – Y.BRESOUS - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN

Contre : O.BLERIOT - A.BORRUECO - R.CAILLEUX - M.CAPON - JB GRU - D.WILLEMANN

Point N°4 : Fixation des tarifs des concessions au columbarium et de la taxe de dispersion au Jardin du Souvenir.

M le Maire informe les membres du conseil qu'il a souhaité porter à leur connaissance un projet d'arrêté portant règlement du Cimetière de Monchy-Lagache. Ce projet d'arrêté sera soumis au contrôle de légalité sans modifications.

Les tarifs suivants, établis à partir de l'investissement réalisé, sont proposés :

1 – Columbarium

Pour les personnes

- nées et/ou décédées à Monchy-Lagache
- domiciliées à Monchy-Lagache ou y disposant d'une résidence
- titulaires d'une sépulture de famille ou ayant un lien familial direct dans la commune

Concession de 30 ans renouvelable pour un montant de 425 € pour une case cinéraire à deux places et pour un montant de 825 € pour une case cinéraire à quatre places

Pour les personnes ne répondant pas aux critères indiqués précédemment

Concession de 30 ans renouvelable pour un montant de 1 000 € pour une case cinéraire à deux places et pour un montant de 1 500 € pour une case cinéraire à quatre places

2 – Jardin du Souvenir

Instauration d'une taxe de dispersion des cendres d'un montant de 25 € n'incluant pas l'identification du défunt sur le monument prévu à cet effet

Ces tarifs sont adoptés par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Pour : P. LEVERT – Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Point N°5 : Avis sur le schéma de coopération intercommunale du département de la Somme.

M le Maire informe qu'il a émis un avis défavorable (lors de la réunion de la Com de Com du Pays Hamois) sur le schéma de coopération intercommunale du département de la Somme proposé par Mme la Préfète de la Somme pour la seule raison que la demande d'adhésion de la commune de VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE n'a pas pu être étudiée.

Par 13 voix contre et 1 voix pour, le Conseil émet un avis défavorable au Schéma de Coopération Intercommunale du département de la Somme concernant la fusion des communautés de communes des Pays Hamois et Neslois pour la seule raison que VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE n'est pas intégré à la future Communauté de Communes de 42 communes et 20 822 habitants.

Pour : M.CAPON

Contre : P. LEVERT - O.BLERIOT – A.BORRUECO - Y.BRESOUS – R.CAILLEUX - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Point N°6 : RPC - Lancement du programme de construction – Maîtrise d'ouvrage.

M le Maire donne la parole à J HAPPE (2^{ème} Adjoint).

Les documents remis en séance sont commentés.

A ce jour, 7 communes sont engagées. La commune d'Athies ne se prononce pas encore et la commune de Voyennes, initialement non concernée, se dit intéressée et sera informée rapidement de l'avancement du projet.

A partir des effectifs connus on s'oriente vers un RPC de 7 classes + 1 CLIS (classe d'adaptation) ce qui peut encore évoluer et être porté à 9 classes + 1 CLIS en fonction des décisions prises par les deux communes citées précédemment.

L'emprise du RPC serait de l'ordre de 5000 m². La commune mettra à disposition pour l'euro symbolique le terrain d'assiette du RPC. Une limite maximale de 8000 m² a été prévue à cet effet dans l'attente du scénario définitif.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est estimé de la manière suivante :

- Montant total de l'opération : 3 840 000€ TTC
- Subventions prévisionnelles (Etat DETR, Conseil Régional, Conseil Départemental) 1 505 178€ TTC
ce qui laisse à charge du maître d'ouvrage 1 694 822€ TTC

Pour réduire la charge de l'investissement, la Communauté de communes du Pays Hamois, au titre de sa compétence « Aménagement de l'espace », propose d'offrir pour la réalisation de cet équipement :

- un fonds de concours de 500 000€, complété d'un fonds de concours complémentaire de 118 672€ (au titre du CIDT).

Ces subventions d'investissement sont non remboursables.

Solde à charge des communes concernées 1 191 182€ TTC (après récupération du FCTVA).

- une avance remboursable, non productrice d'intérêt, d'un montant égal à 100 % du besoin d'auto-financement des communes desservies par le RPC, estimée à 1 200 000€, à rembourser sur 25 ans par le syndicat porteur de l'investissement et du fonctionnement, syndicat scolaire à créer le moment venu.

La charge financière, fonction du nombre d'habitants, qui reviendra à notre commune sera de l'ordre de 30 % soit environ 400 000€ sur 25 ans, sous la forme d'une contribution versée annuellement au syndicat scolaire créé.

La contribution de la commune au financement et au fonctionnement du futur RPC ne représentera pas une charge supplémentaire importante par rapport à l'actuelle contribution au SIVOS de la Vallée de l'Omignon.

Enfin cette participation pourra être moindre si d'autres communes rejoignent le projet et participent donc à son financement.

A l'unanimité des 14 votants, le Conseil :

- **confirme sa volonté de voir se créer un tel équipement structurant (RPC) au nord du pays Hamois**
- **confirme sa participation au projet de construction et au fonctionnement futur de l'enceinte qui seront confiés à un syndicat scolaire à créer. Ce syndicat scolaire remplacera, à terme, les 2 syndicats scolaires actuellement en place dont la vocation est de disparaître.**
- **approuve le programme de la construction, qui servira de fondement à la consultation de maîtrise d'œuvre à lancer avant décembre 2015 pour espérer une ouverture de l'enceinte scolaire fin 2017, voire, en cas de retard, septembre 2018**
- **décide de se voir confier la maîtrise d'ouvrage de ses études de maîtrises d'œuvre et lancement des travaux**
- **décide, le moment venu, de déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays Hamois qui propose d'apporter son ingénierie, son assistance à la maîtrise d'ouvrage et sa trésorerie (paiement des honoraires et travaux, encaissement des subventions extérieures) au titre de sa compétence « Aménagement du Territoire ».**
- **autorise M. le Maire à signer toute convention nécessaire à cet investissement et à l'exécution de ce qui précède**

Point N°7 : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Monchy-Lagache arrivant à son terme, il convient de le renouveler.

Le conseil municipal doit désigner 5 propriétaires membres de l'assemblée des propriétaires.

Après délibération, le Conseil décide par 13 voix pour et 1 voix contre

de désigner les 5 propriétaires suivants pour siéger au bureau de l'Association Foncière de remembrement de Monchy-Lagache :

- **M. Jean-François CARBONNAUX**
- **M. Jean-Pierre DERMIGNY**
- **M. Philippe GOURLIN**
- **M. Jean-Louis HENRY**
- **La Compagnie Nouvelle de Sucreries Réunies (CNSR) représentée par M. Marcel LEJOSNE**

Pour : P.LEVERT - O.BLERIOT – A.BORRUECO - Y.BRESOUS – R.CAILLEUX - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Contre : M.CAPON

Point N°8 : Demande de subvention au Fonds National de Prévention dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil a approuvé le 03 avril 2015 la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement, dans cette mission, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention.

Sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches.

A l'unanimité des 14 votants le Conseil autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention et à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

Point N°9 : Spectacle « Échos des tranchées » en partenariat avec l'Office Culturel Municipal de Brouchy.

L'office Culturel de Brouchy propose un spectacle dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18.

Ce spectacle se déroulerait dans l'église de Monchy-Lagache le 05/02/2016 à 20h30.

Participation financière de 800 €.

Cette participation de 800 € pourrait être réduite à 400 € (participation de la Com de Com du Pays Hamois).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que la contribution communale soit réduite à 400 €.

Point N°10 : Mise en place de la tarification incitative des ordures ménagères et conséquences pour la commune.

M le Maire donne la parole à Y. BRESOUS (Maire-Adjoint)

Dès le 1^{er} janvier 2016, les Administrations seront soumises à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : pour chaque bac, à une part fixe annuelle calculée en fonction du volume de ce bac, s'ajoutera un coût à la levée.

Le montant pour un bac de 770l (Foyer Rural) et de 3 bacs de 220l (écoles, stade) serait de 1 488,22€ pour la Commune sur la base d'une levée par semaine.

Une solution alternative est à l'étude pour le cimetière.

Il est proposé de prendre en compte ce surcoût en ce qui concerne la location du Foyer Rural en majorant les tarifs actuels de 15€, cette somme équivalent au coût réel du service pour une levée de bac et l'enlèvement des déchets triés.

Pour garder l'esprit de l'instauration de la TEOM et de la TEOM incitative qui visent à réduire au maximum les déchets ultimes à destination d'enfouissement et, ainsi, optimiser l'effort de tri, il est proposé de demander un deuxième chèque de caution de 50€ lors de toute location de la salle afin de garantir le respect des consignes de tri (sacs bleus et sacs jaunes).

D.WILLEMANN quitte la séance à 23 h.

Mise au vote la taxe ainsi que la caution sont adoptées par 12 voix pour et 1 voix contre.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS – R.CAILLEUX - M.CAPON - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN

Contre : O.BLERIOT

Point N°11 : Convention d'occupation d'un local communal par une association.

La Présidente du Club de scrapbooking est Mme FRIGERI.

Habitante de Monchy-Lagache, elle ne dispose plus de local à Ugny l'Equipée et demande à disposer d'un local dans notre commune afin de pouvoir continuer les activités du club qu'elle préside.

Il est possible de lui mettre à disposition un local au premier étage de la mairie.

Le local sera mis à disposition gracieusement avec une réserve sur l'accessibilité et à titre précaire.

A l'unanimité des 13 votants, le Conseil autorise M le Maire à signer une convention de mise à disposition aux conditions indiquées.

Point N°12 : Présentation du projet de mutualisation entre communes et intercommunalité sur le Pays Hamois.

M le Maire donne la parole à Y.BRESOUS (1^{er} Adjoint)

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Des réunions de présentation aux conseillers municipaux des communes membres ont eu lieu notamment à Athies le 20 octobre 2015.

La mise en œuvre des schémas de mutualisation suppose de récolter auprès des communes intégrant le territoire intercommunal un certain nombre d'informations : données relatives au personnel, données financières, matérielles, techniques ...

Pour ce faire, après réunion de sensibilisation des maires en novembre 2014, l'élaboration d'un questionnaire afin de réunir de manière rapide, concise et pragmatique les différents éléments nécessaires a été retenue.

Ce questionnaire a été élaboré avec le concours d'élus. Les réponses au questionnaire se sont faites de mai à septembre 2015. Les analyses ont été effectuées avec le concours d'un stagiaire en Administration publique.

Avant d'identifier les pistes de mutualisation envisageables, la réalisation d'un recensement des relations existantes entre la Communauté de communes et les communes était indispensable. Le schéma de mutualisation s'appuie sur ces pratiques de coopération antérieures : groupements de commandes, mises à disposition de divers matériels, partage d'outillages techniques entre communes, ingénierie et conseils aux collectivités ...

Un projet de schéma de mutualisation des services communaux et communautaires présenté lors du Conseil Communautaire du 10 septembre dernier a été transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays Hamois.

Ce schéma de mutualisation provoque un large débat contradictoire entre les membres du Conseil.

Mis au vote, ce projet est adopté par 7 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - J.HAPPE - JC ISTE

Contre : O.BLERIOT - M.CAPON

Abstentions : R.CAILLEUX - JB GRU - E.HUBERT – D.RIGOLIN

Point N°13 : Tours de garde aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

1^{er} tour

de 8 H à 10H30	E.ELLEBOODE	J.HAPPE	JB GRU
de 10H30 à 13H	D.RIGOLIN	O.BLERIOT	R.CAILLEUX
de 13 H à 15H30	P.GOURLIN	E.HUBERT	D.WILLEMANN
de 15H30 à 18H	A.BORRUECO	JC ISTE	Y.BRESOUS
Remplaçants	P.DUPONT, P.LEVERT		

2^{ème} tour

de 8 H à 10H30	E.ELLEBOODE	J.HAPPE	P DUPONT
de 10H30 à 13H	M.CAPON	O.BLERIOT	R.CAILLEUX
de 13 H à 15H30	P.GOURLIN	E.HUBERT	D.WILLEMANN
de 15H30 à 18H	A.BORRUECO	JC ISTE	Y.BRESOUS
Remplaçant	P.LEVERT		

Point N°14 : Questions diverses

M FICHEUX, propriétaire des marais dits de Devise, demande l'établissement d'une convention entre lui et la commune de Monchy-Lagache (également propriétaire d'une autre partie de ces marais) pour permettre l'aménagement d'un passage entre deux parcelles lui appartenant. Ce passage sera réalisé par la commune propriétaire et fera l'objet d'une facturation à M FICHEUX.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande de convention.

D.RIGOLIN (3^{ème} Adjoint) rappelle aux membres du Conseil que nous sommes en Vigilance Pirate à un niveau élevé.

Il rappelle que toute réunion importante doit faire l'objet d'un avis à la sous-préfecture.

Il demande à chaque citoyen de faire preuve de vigilance.

La fibre optique devrait arriver au central situé place de la mairie fin février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h28

Commune de Monchy-Lagache
 Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
 du jeudi 11 Février 2016 à 19h30.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 18/03/2016)

Présents : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX M.CAPON – P.DUPONT - P.GOURLIN - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Absents excusés : JB GRU (pouvoir donné à D.WILLEMANN)

E.ELLEBOODE (pouvoir donné à P.LEVERT)

Secrétaire de séance : JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu des réunions du 26 novembre et du 10 décembre 2015
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la construction d'un RPC
- Désignation d'un propriétaire pour compléter le bureau de l'Association Foncière de Remembrement
- Participation S.P.A 2016
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h35.

Point N°1 : Approbation du compte rendu des réunions du 26 novembre et du 10 décembre 2015.

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal que seuls les Procès Verbaux feront désormais l'objet d'un affichage public. Les comptes rendus seront distribués en même temps que les convocations du Conseil Municipal suivant.

Après modifications du point N° 6 de la manière suivante :

1°) : Changement de l'expression « documents joints à la convocation » par « documents remis en séance »

2°) Changement de la phrase « ce qui laisse à charge du maître d'ouvrage 1 694 822 € TTC » par « Solde à charge des communes concernées 1 191 182 € TTC (après récupération du FCTVA) ».

Le compte rendu du 26 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du 10 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le point N° 2, M le maire tient à informer les membres du Conseil de l'état de progrès ou d'avancement de certains dossiers.

Il donne la parole à D.RIGOLIN (Maire-adjoint, responsable de la voirie)

Concernant les travaux de sécurisation routière, D.RIGOLIN informe les membres du conseil qu'ils ont commencé le 08/02/2016 et qu'ils devraient être réalisés pour le 19/02/2016, l'entreprise assurant que cela reste possible malgré les intempéries rencontrées pendant 2 jours.

Dès la fin de ces travaux, la réfection de la rue Gracchus Baboeuf devrait rapidement commencer
Concernant le projet de lotissement « Le Mesnil », une réunion a eu lieu le 04/02/2016 avec la société Diverscités où furent débattus divers points comme le nombre de parcelles, la répartition entre le locatif et l'accession à la propriété.

Se pose aussi le problème des assainissements collectifs ou individuels.

Des solutions existent : reste à pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause et avec tous les éléments de jugement.

Il apparaît de plus en plus probable que les conseils d'un aménageur sont nécessaires.

A la date d'aujourd'hui rien n'est encore validé.

M le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire-Adjoint, chargé du suivi du projet RPC)

J HAPPE confirme que le dossier avance. La dernière réunion de concertation a eu lieu le 21/01/2016 en l'absence de la commune d'Ennemain, mais en présence de celle d'Athies.

Le coût de fonctionnement annuel du RPC demeure une question sensible et la commune d'Athies subordonne son adhésion au projet à une clarification de ce coût.

L'étude a été effectuée avec les personnels existant dans les 2 RPI et notamment 4 ATSEM. Si l'on faisait un calcul avec les besoins réels du RPC, seules 2 ATSEM seraient nécessaires et le coût serait appréciablement réduit. Aussi les besoins en personnel doivent-ils être affinés.

Dans l'état actuel, le RPC débiterait avec 7 communes et 7 classes dont une CLIS.

Pour le financement du programme deux pistes à approfondir :

- une possible augmentation du fonds de concours de la CCPH,
- un étalement des remboursements de 25 à 40 ans.

Avec un financement sur 40 ans, la commune de Monchy pourrait avoir une charge financière inférieure à sa contribution actuelle au financement du fonctionnement du SIVOS de la Vallée de l'Omignon .

J.HAPPE rappelle aux membres du conseil que l'on travaille sur la durée et qu'il y aura un nécessaire temps d'adaptation pour régler définitivement le problème des personnels.

Point N°2 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la construction d'un RPC.

Une dotation de 240 000 € a été accordée au titre de 2015.

En 2016, le taux de subvention augmente : il passe de 30% à 35%, soit 280 000 €.

M le Maire donne lecture de la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Cette demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

Point N°3 : Désignation d'un propriétaire pour compléter le bureau de l'Association Fondrière de Remembrement.

Une personne (M. Jean-Pierre DERMIGNY) ayant été récusée après 2 mandats effectués, il doit être procédé à un renouvellement partiel pour compléter le bureau (5 propriétaires désignés par le Conseil Municipal).

Des tractations ont eu lieu les semaines précédentes pour proposer à M le Maire une personne.

Pour des raisons non communiquées par elle-même, cette personne ne s'est pas manifestée auprès de

Un conseiller municipal remet à M le Maire une nouvelle candidature écrite. M. le maire découvre cette proposition pour le moins tardive : candidature de M DUCLERCQ Bernard.

Vu que cette candidature aurait pu être proposée plus tôt, vu que l'on ne connaît pas officiellement le retrait de l'autre candidature (M.GOMBART), M le Maire propose un report de cette désignation.

Mis aux vote, ce report est accepté par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Pour : P.LEVERT (Maire)- A.BORRUECO – Y.BRESOUS –P.DUPONT – E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - JC ISTE - D.WILLEMAN

Abstentions : R.CAILLEUX – E.HUBERT – D.RIGOLIN

Contre : O.BLERIOT - M.CAPON

Point N°4 : Participation SPA 2016

M le Maire donne lecture du montant imposé de notre participation à ce service.

Soit une contribution de 0,45€ par habitant soit 318,15 € pour l'année 2016 et une somme de 22 € pour tout enlèvement d'animal errant.

Cette participation financière est adoptée par 13 voix pour et 2 voix contre.

Pour : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO – Y.BRESOUS - R.CAILLEUX – P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - JC ISTE – D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Contre : M.CAPON - E.HUBERT

Point N°5 : Questions diverses.

M le Maire libère la secrétaire de Mairie qui quitte la salle.

* - Une question concernant la parution de notre village N° 92 de janvier 2016.

Un Conseiller Municipal fait part de ses nombreuses remarques concernant cette parution.

Des remarques de tous ordres sont présentées par écrit sur un document de deux pages .

En séance ce conseiller reproche un manque de concertation.

M le Maire en a pris note et informe les membres du Conseil que la commission Communication sera réunie avant parution du N° 93 de Notre Village (Janvier 2017)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h43

<p>Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 18 mars 2016 à 19h30.</p>

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 14/04/2016)

Présents : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - M.CAPON – P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN
 - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.WILLEMANN

Absent : D.RIGOLIN (pouvoir donné à P.GOURLIN)

R.CAILLEUX (pouvoir donné à P.DUPONT)

Secrétaires de séance : A.BORRUECO – P.DUPONT

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 février 2016

Approbation du compte administratif 2015 (commune & lotissement)

Vote de la contribution au CCAS de Monchy-Lagache

Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Mise en accessibilité des bâtiments publics

Dotations de soutien à l'investissement public local

Désignation d'un propriétaire pour compléter le bureau de l'Association Foncière de Remembrement

Transfert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme de la compétence en matière de création et exploitation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques

Fixation de la durée et des tarifs des cavurnes

Rétrocession de la rue du stade

Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h35.

Point N°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 18 février 2016

Point fait sur le SCOT, celui-ci n'est pas opposable à notre projet de lotissement «Le Mesnil »

Il faudra cependant en tenir compte.

**le compte rendu est adopté des 12 présents et des 2 pouvoirs,
 1 contre (Mr CAPON).**

Point N°2 : Approbation du compte administratif de 2015 (commune & lotissement)

Il est fait lecture du compte de la commune pour 2015.

Après délibération :

Mr Le maire quitte la salle du conseil

Mr Le Premier Adjoint soumet aux votes : Le compte est approuvé à l'unanimité des présents.

Il est fait lecture du compte du lotissement pour 2015

Après délibération :

Le maire quitte la salle du conseil

Mr Le Premier Adjoint soumet aux votes : Le compte est approuvé à l'unanimité des présents.

Mr

Point N°4 : Contribution au CCAS de Monchy-Lagache.

PAGE : 13

M. le Maire propose une subvention de 3000 € pour l'équilibre des dépenses et trésorerie.

Après délibération :

Mr Le Maire soumet aux votes : La subvention est approuvée à l'unanimité.

Point N°5 : Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

Suite à un manque de provision sur les articles concernés et à une dépense d'investissement de 21651€, concernant les honoraires du bureau d'études Divercité pour le lotissement

Après délibération :

Mr Le maire soumet aux votes : Le mandat est approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Mise en accessibilité des bâtiments public

M le Maire explique la nécessité de valider un agenda des travaux d'accessibilité des bâtiments public ; afin d'autoriser les travaux.

Travaux au Foyer Rural : 28100€

Travaux Tennis : 2400€ (pris en charge par la communauté de communes)

Travaux stade de football : 26200€

Travaux à l'église : 21900€

Travaux bibliothèque : 7000€

Après délibération :

Mr Le maire soumet aux votes : L'agenda est approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Demandes de dotation de soutien à l'investissement des collectivités (SIC)

M le Maire donne la parole au deuxième adjoint

Mr Le deuxième adjoint explique qu'il est possible d'obtenir des subventions de soutien pour la réalisation de projets, sous condition que ces projets soient engagés en 2016.

Les Fiches éligibles des travaux sont les suivantes :

1/ Fiche du Foyer Rural pour un montant de	28100€	Eligible au SIC
2/ Fiche pour la voirie du lotissement / RPC		Non éligible
3/ Projet de regroupement	461110€	Eligible
4/ Réhabilitation du bâtiment vacant « café des sports »	436000€	Eligible

Après délibération seules les fiches de demandes 1, 3, 4 seront déposées.

Mr Le maire soumet aux votes : Les demandes de dotation sont approuvées à l'unanimité (pour les fiches 1 et 3).

Pour la fiche N°4 : 13 pour et 2 abstentions (Mr BLEROT, Mr CAPON)

Point N°8 : Désignation d'un propriétaire au bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Mr Le Maire donne lecture de la lettre de candidature de Mr Gilles GOMBARD et informe le conseil du retrait de candidature le Mr DUCLERC.

Après délibération :

Mr Le maire soumet aux votes : La candidature de Mr GOMBART est approuvée à l'unanimité

Point N°9 : Transfert à la fédération départementale d'énergie de la Somme de la compétence en matière de création et d'exploitation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Mr Le Maire donne lecture du courrier et des explications.

Après délibération :

Mr Le maire soumet aux votes : Le transfert est approuvé à l'unanimité

Point N°10 : Fixation de la durée et tarifs pour les « cavurnes ».

Mr Le maire informe le conseil de la nécessité de fixer la durée de concession et le tarif des cavurnes. Suite aux délibérations les concessions auront une durée de 30 ans et le tarif sera de 120€.

Mr Le maire soumet aux votes : La proposition est adoptée par 12 présents (y compris 2 pouvoirs) et 1 Abstention (Mme HUBERT)

Point N°11 : Rétrocession de la Rue du Stade

Mr Le maire donne la parole à un conseiller (voirie) qui fait lecture du document de rétrocession à la commune, de la rue du Stade pour l'euro symbolique, avec présentation du plan revu par le géomètre.

Après délibération :

Mr Le maire soumet aux votes : La rétrocession est approuvée à l'unanimité

Point N°12 : Questions diverses

Mr Le Maire donne la parole au premier adjoint :

Mr Le premier adjoint donne lecture de la décision du tribunal administratif de modification du PLU pour le reclassement de zones NS & AP en retour au POS (des zones concernées)

Une indemnité de 1000€ sera donnée aux plaignants par la communauté de communes.

Mr Le Maire donne lecture d'une lettre de mécontentement suite aux travaux de sécurisation de la circulation, et répondra à celle-ci après mûre réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h41

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 22/06/2016.

Présents : P.LEVERT – Y.BRESOUS - J.HAPPE - JC ISTE – O.BLERIOT - A.BORRUECO – R.CAILLEUX - M.CAPON – P.DUPONT – E.ELLEBOODE – JB GRU - E.HUBERT - P.GOURLIN – D.RIGOLIN - D.WILLEMANN
Secrétaires de séance : P.DUPONT – JC ISTE

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 18 mars 2016**

Après ajout d'une délibération omise dans le compte-rendu distribué « Affectation des résultats », le compte-rendu est **approuvé par 11 voix pour**.

1 abstention O.BLERIOT

1 voix contre : M.CAPON

2 personnes ne participent pas au vote car elles étaient absentes lors du précédent Conseil municipal R.CAILLEUX et JB GRU

M le Maire remercie M. Stéphane MATHIEU et les membres de la commission Finances qui ont aidé à l'élaboration du budget.

- **Vote des taux d'imposition 2016 et du budget 2016 (commune et lotissement)**

L'établissement du budget communal nécessite le vote des taux d'imposition.

La commission des finances propose de maintenir les taux.

Rappel des taux d'imposition 2015 :

Taxe d'habitation : 14,91

Taxe foncière (bâti) : 9,13

Taxe foncière (non bâti) : 23,42

CFE : 13,77

Rappel des impositions prévisionnelles 2016 :

Intitulé des taxes	Taux 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14.91%	575 000	85 733
Taxe foncière (bâti)	9.13%	1 250 000	114 125
Taxe foncière (non bâti)	23.42%	94 900	22 226
CFE	13.77%	1 460 000	201 042
		Total :	423 126

Le maintien des taux d'imposition de 2015 est voté à l'unanimité.

Budget lotissement 2016

Il est proposé dans le cadre de l'aménagement du lotissement Le Mesnil les dépenses suivantes :

- achat des parcelles E96, ZT17, ZT 18 et ZT 24 : 30 500€

- frais d'études de la société DIVERSCITES : 25 000€

- travaux de voirie et réseaux : 150 000€

Compte tenu de l'excédent d'investissement 2015 du budget annexe Lotissement Le Mesnil de 18 390€, il est proposé que le budget commune verse une provision de 187 110€ au budget Lotissement Le Mesnil.

Le budget lotissement 2016 est approuvé à l'unanimité.

Budget commune 2016

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **954 178€**

avec reprise d'une partie de l'excédent fin 2015 de $505\,726 - 125\,800 = 379\,926€$ (une somme de 424 072€ étant affectée en section d'investissement)

- **côté dépenses** : 165 850€ de charges à caractère général - 148 700€ de charges de personnel - 111 800€ de charges de gestion courante - 5 250€ de charges financières - 600€ de charges exceptionnelles - 94 691€ d'atténuations de produits - 424 072€ de virement vers la section d'investissement - 3 000€ de dépenses imprévues - 215€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections

- **contributions aux organismes de regroupement** : 78 000€
SIVOS de la Vallée de l'Omignon : 71 300€ - SIVOS de la région de PERONNE : 2 150 € (inscription au budget, pas de fiscalisation) - Syndicat de la rivière OMIGNON : 2 050€ - Reversement fonds de soutien TAP : 2 500€

- **autres contributions obligatoires** : 1 500€
Association des Maires de la Somme : 180€ - C.A.U.E : 50€ - Syndicat forestier de l'Aisne : 100 € - Paroisse d'Athies : 720€ - S.P.A. ROUVROY : 320€

- **subventions** : 8 500€
associations : 7 800€

- **côté recettes** : 3 145€ d'atténuation de charges – 16 820€ de produits des services – 460 202€ d'impôts & taxes – 82 827€ de dotations & participations - 11 200€ d'autres produits de gestion courante – 58€ de produits exceptionnels soit 574 252€ de recettes de l'année + 379 926 € d'excédent reporté de l'exercice précédent

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **859 662€**

- **côté dépenses** : 11 000€ de remboursement de capital d'emprunts – 520 998€ d'immobilisations corporelles ou en cours – 3 000€ d'immobilisations incorporelles – 10 535€ de dépenses imprévues – 187 110€ de prêt au budget lotissement - 125 800€ de restes à réaliser + 1 219€ de déficit reporté de l'exercice précédent

- **côté recettes** : 127 019€ d'affectation de résultats – 308 356€ de subventions – 215 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections – 424 072€ d'autofinancement - virement de la section de fonctionnement

Le budget communal 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Versement de la cotisation au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne de l'année 2016A** l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquitter la cotisation de l'année 2016 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 2 135,42€ par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements).

- **Vote des subventions aux associations pour l'année 2016**

Il y a lieu de voter le montant des subventions qui seront allouées aux diverses associations pour l'année 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

d'allouer les subventions suivantes pour un total de 7600+200€

INTITULÉ	Pour mémoire montants votés en 2015 en euros	Montants votés en 2016 en euros
Gymnastique Volontaire	600	600
Tennis-Club	400	400
Club de l'Omignon	450	450
A.D.M.R.	700	700
Amicale des 2 Étangs	600	600
Section des ACPG -CATM	300	300
Coopérative scolaire	1000	1000
La Vie Libre	100	100
AS. Valentin HAUY	50	50
Alcool assistance	50	50
Comité des Fêtes	1500	1500
Association des Jeunes de MONCHY-LAGACHE Monchy-Lagache	700	700
Voyage scolaire ACPG	0	600
MTDA	200	200
Familles Rurales Athies-Ennemain	200	200+200
Association des Services Solidaires du Pays Hamois	150	150
SOMME TOTALE	7000	7600+200

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

Une subvention exceptionnelle de 200€ pourra être accordée à l'association Familles Rurales Athies-Ennemain en fonction du nombre d'enfants de la commune qu'elle accueillera pendant l'été 2016.

Il est précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

Ces sommes figureront à l'article 65738 en dépenses de fonctionnement du budget communal 2016.

- **Questions diverses :**

En préambule, M. le Maire donne lecture de la lettre qu'il a envoyée à M PICART, propriétaire du salon de coiffure « Bertrand Coiffeur » au 20 Grande Rue.

En réponse à une question diverse concernant les horaires de l'éclairage public, il est répondu que l'on va se renseigner auprès de la SICAE sur les méthodes automatisées utilisées pour activer ou arrêter l'éclairage public.

En réponse à une question concernant les terrains communaux situés au jeu de Paume et vers le bois de Devise (terrains dont certains baux ne sont pas encore échus), le débat n'est pas tranché entre un usage agricole et une transformation en plusieurs lots de pâture pour chevaux sans autorisation d'y élever des abris.

À la question concernant l'amélioration de la réception d'internet dans le hameau de Montecourt, il est répondu que même la mise en service de la fibre optique ne pourra pas résoudre ce problème .

En réponse à une question diverse sur l'utilité de conserver la décharge communale ouverte, M. le Maire et la majorité des conseillers prennent position pour la garder ouverte.

Une réflexion sera engagée sur la réglementation des dépôts dans la décharge et l'encadrement à mettre en place lors de l'ouverture au public.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 15/09/2016)

Présents : P.LEVERT – Y.BRESOUS - J.HAPPE – JC.ISTE – O.BLERIOT - A.BORRUECO – R.CAILLEUX - M.CAPON – P.DUPONT – E.ELLEBOODE – JB GRU - E.HUBERT - P.GOURLIN – D.RIGOLIN

Absent excusé : D.WILLEMANN

Secrétaires de séance : P.DUPONT – JC ISTE

Invitée : Pascale HANNECART, secrétaire de Mairie.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016**

Le compte-rendu est **approuvé par 13 voix pour.**

Non participation au vote : M.CAPON

Point N°1 : Rapport du Maire (dépenses imprévues)

- *Régularisations comptables*

- Dépense pour mandat à l'APAVE : 1500 €
- Dépense pour mandat de l'avant projet de la sécurisation 5000 €

- *Intempéries et sinistre.*

La parole est donnée au 3ème adjoint qui informe les membres du conseil sur les dépenses engagées dans l'urgence lors des fortes coulées de boues.

La remise en état des lieux et les différents nettoyages ainsi que la réalisation de fossés est estimée à environ 10 260 €.

M. le Maire remercie les exploitants agricoles qui se sont mobilisés et impliqués.

M. le Maire informe les membres du conseil des résultats du dossier « catastrophe naturelle ». La décision de la préfecture a été repoussée du 21 juin au 19 juillet 2016.

Point N°2 : Lotissement « le Mesnil »

Achat de parcelle ZT17

La parole est donnée au 2ème adjoint qui informe les membres du conseil sur les délibérations à prendre pour l'achat de la parcelle ZT17 pour un montant de 4400 € auquel il faut ajouter les frais de notaire et d'indemnisation de l'exploitant (montant total estimé de l'acquisition à environ 10 000 €).

L'achat de la parcelle est adopté par 10 voix pour.

Contre 1 : M ; CAPON

Abstention 3 : JB GRU – O.BLERIOT – R.CAILLEUX

Permis d'aménager

M. le Maire demande une délibération du Conseil afin de pouvoir déposer le permis d'aménagement .

La délibération est adoptée par 9 voix pour.

Contre 2 : O.BLERIOT - M . CAPON

Abstention 3 : R CAILLEUX - JB GRU – D.RIGOLIN

Diagnostic archéologique (convention avec l'INRAP)

Les recherches seront effectuées pendant 4 jours à compter du 04 juillet 2016.

Coût : 0,53€ du mètre carré.

Elles concerneront les surfaces affectées au lotissement d'une part et au RPC d'autre part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point N°3 : Adhésion de la commune de Voyennes au SAPH (Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois) et prise de compétence « étude de gestion des eaux pluviales par le SAPH.

Pour l'adhésion, l'avis est favorable à l'unanimité.

Pour la compétence de l'étude de gestion des eaux pluviales, l'avis est favorable à l'unanimité

Point N°4 : Projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Neslois et de la communauté de communes du Pays Hamois.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 13 voix pour

1 abstention : E.HUBERT

M. le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur la nouvelle appellation de la future communauté de communes du Pays Hamois et du Pays Neslois. À titre personnel, M. le Maire propose : « Cœur de Picardie »

Point N°5 : Groupement de commandes entre la communauté de communes du Pays Hamois et les communes membres pour divers besoins (papiers de bureau, fournitures administratives, produits raticides).

Il sera toujours possible d'effectuer des achats par la municipalité.

L'adhésion au groupement est adoptée à l'unanimité.

Point N°6 : Avis sur la demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Douilly et Matigny

Après délibération le conseil émet un avis défavorable par 12 voix contre.

Pour : 1 R.CAILLEUX

Abstention : 1 P.GOURLIN

Point N°7 : Achat tickets de manège fête communale 2016.

M le Maire propose d'acheter pour 690 € de tickets à répartir sur les 3 forains.

La délibération est adoptée par 13 voix pour

Abstention 1

Levée de séance à 20h55

DE MONCHY-LAGACHE

du jeudi 15 Septembre 2016 à 19 heures .

Approuvé lors du conseil Municipal en date du 15 décembre 2016

Présents : P.LEVERT - Y.BRESOUS - J.HAPPE - JC ISTE – D.RIGOLIN - O.BLERIOT - M.CAPON - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - JB GRU - P.GOURLIN - D.WILLEMANN

Retardataire : - A.BORRUECO (arrivée à 19h30)

Absents excusés : R.CAILLEUX procuration à P.GOURLIN

E.HUBERT

Secrétaires de séance : P.DUPONT - JC ISTE

Présence de la secrétaire de mairie

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2016
- Décisions budgétaires modificatives
- Redevances pour occupation du domaine public
- Convention de groupement de commandes avec la communauté de communes du Pays Hamois concernant la voirie 2015.
- Renouvellement des baux des jardins communaux.
- Rachat d'un caveau vide par la commune en vue de créer un ossuaire communal.
- Point sur l'aménagement de la zone à urbaniser.
- Tours de garde aux élections départementales des 18 et 25 septembre 2016
- Informations diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• Décisions budgétaires modificatives

* Transfert de crédits – 100€ - du chapitre 020 au chapitre 16 de la section d'investissement afin de tenir compte d'une régularisation sur un mandat d'une année antérieure concernant l'emprunt n°1090283 relatif à l'opération 19 Grande Rue contracté par la commune auprès de la Caisse des Dépôts en 2007 et arrivant à échéance en 2016.

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

* Transfert de crédits – 20 000 € - du chapitre 27 au chapitre 20 de la section d'investissement afin de pouvoir procéder à la régularisation d'opérations comptables (étude d'aménagement du centre bourg).

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

• Redevances pour occupation du domaine public

M. le Maire propose de fixer le montant de la redevance due pour occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques au taux maximum prévu par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité pour l'année 2016 ainsi que pour les années à venir.

M. le Maire propose de fixer le montant de la redevance due pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité pour l'année 2016 ainsi que pour les années à venir.

• **Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Hamois concernant la voirie 2015**

Afin de régulariser sa participation à l'appel d'offre du marché de travaux de voirie proposé par la Communauté de Communes du Pays Hamois en 2015, M. le Maire propose d'approuver la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Renouvellement des baux des jardins communaux**

La parole est donnée à J.HAPPE (Maire-Adjoint)

Sont concernées par ce renouvellement les parcelles J24 et J37 dont l'appellation "jardins communaux" est abandonnée. Ces 2 parcelles sont libres à la location au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé :

* que la location de la parcelle J24 d'une contenance de 1ha52 a donné lieu à un bail à ferme pour une durée de neuf années commençant à courir le 1^{er} janvier 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* que la parcelle J37 d'une contenance de 1ha9a60ca soit divisée en 2 pâtures de contenance équivalente et que la location de ces pâtures donne lieu à un bail précaire, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. En effet, la commune se réserve le droit de libre révocation afin de pouvoir, en cas de nécessité, créer un bassin de rétention sur cette parcelle.

Cette proposition est adoptée par 10 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

D.RIGOLIN n'a pas souhaité prendre part au vote.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO – Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - J.HAPPE - JC ISTE -

P. DUPONT – E.ELLEBOODE – P.GOURLIN – D.WILLEMANN

Abstention : JB GRU

Contre : O.BLERIOT - M.CAPON

• **Rachat d'un caveau vide par la commune en vue de créer un ossuaire communal**

M. le Maire informe les membres du conseil qu'un caveau vide de 4 places, propriété de la famille Devendeville, est actuellement libre. Il propose la rétrocession de la concession de terrain perpétuelle et le rachat de ce caveau pour un montant de 800€ sous réserve qu'il soit en parfait état d'usage en vue de créer un ossuaire communal..

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Point sur l'aménagement de la zone à urbaniser**

La parole est donnée à J.HAPPE (Maire-Adjoint).

La découverte d'une importante nécropole mérovingienne modifie le projet d'aménagement qui doit tenir compte de certaines contraintes.

Le 13 septembre dernier, la société Diverscités a présenté un nouveau projet sur plan. Ce projet répond aux exigences nouvelles et peut être rapidement validé et déboucher sur un permis d'aménager.

Un fonds de concours de 500 000€ a été mis en place par la communauté de communes du Pays Hamois. Ce fonds de concours est uniquement réservé pour les aménagements de voirie dans les petites communes à raison d'un maximum de 90 000 € par commune et il est limité à 50% du

montant total.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide de la Communauté de Communes du Pays Hamois dans le cadre du fonds de concours 20216 pour les travaux de voiries communales.

• Tours de garde aux élections départementales des 18 et 25 septembre 2016.

Le calendrier a été élaboré.

M. le Maire rappelle que tout électeur de la commune peut tenir le bureau de vote.

• Informations diverses

* Projet de modification de la durée hebdomadaire de travail de l'animatrice bibliothèque

La parole est donnée à J.HAPPE (Maire-Adjoint) qui signale que la charge de travail de l'animatrice augmente d'année en année.

Les services rendus sont de plus en plus divers. Il est proposé de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'animatrice qui de 25 h passerait à 28 h par semaine.

L'augmentation horaire dépassant les 10%, aucune décision ne peut être prise avant d'avoir l'avis du CTP (Comité Technique Paritaire) qui se réunira le 03 octobre 2016.

La décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Opération Brioches

*Elle se déroulera du 03 au 09 octobre 2016.

Levée de séance à 21 h

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MONCHY-LAGACHE

Mercredi 26 octobre 2016 à 19h30

Approuvé lors du conseil Municipal en date du 15 décembre 2016

Présents : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO – Y.BRESOUS – M.CAPON - P.DUPONT - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE – E.HUBERT - J.HAPPE - JC ISTE - D.RIGOLIN D.WILLEMANN

Absents excusés : R.CAILLEUX procuration à P.GOURLIN

E.ELLEBOODE procuration à P.DUPONT

Secrétaires de séance : P.DUPONT - JC ISTE

Présence de la secrétaire de mairie.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016
- Décision Budgétaire Modificative
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes communale
- Validation des emprises du RPC et du lotissement
- Lotissement : permis d'aménager
- RPC : sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Hamois et acceptation d'une avance remboursable, création d'un budget annexe.
- Dossier intempéries du mois de mai 2016
- Modification du poste d'adjoint d'animation
- Informations diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative N° 3 : Ouverture des crédits

Au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2016, 7 281 € doivent être versés à la commune (article 7325)

11 455 € doivent être prélevés à la commune (article 73925).

La somme budgétisée à l'article 73925 n'étant pas suffisante, M le Maire propose de procéder aux ajustements suivants :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses
 - Chapitre 014 – Atténuations de produits
 - Article 73925 – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales + 2 500 €
- Section de fonctionnement
 - Recettes
 - Chapitre 77 – Produits exceptionnels
 - Article 7788 – Produits exceptionnels divers + 2 500 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes communale

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN (Maire-Adjoint) qui rappelle aux membres du conseil que la commune de Monchy-Lagache n'a pas reçu la dotation de soutien à l'investissement local (DSIC) escomptée pour ces travaux.

Il propose que la commune fasse une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Le montant de travaux estimé à 27 200 € HT correspond aux coûts prévisionnels d'investissement présentés dans le rapport de diagnostic accessibilité handicapés de l'Apave.

Le montant D.E.T.R demandé est : 9 520 € (soit 35%).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Validation des emprises du RPC et du lotissement.

M le Maire donne la parole à J HAPPE (Maire-Adjoint).

La commune a souhaité développer un nouveau quartier d'habitat en continuité d'un projet d'équipement à vocation inter-communale : un RPC.

L'emprise du projet porte sur une superficie d'environ 2,77 hectares, répartie entre l'emprise dédiée au RPC (environ 7000 m² d'espace constructible) et le projet de quartier du Mesnil. Le périmètre du secteur protégé a une superficie d'environ 5000 m². Les 2/3 environ de ce périmètre protégé sont dans l'emprise dédiée au RPC.

De nouvelles divisions de parcelles et un bornage de l'emprise dédiée au RPC vont permettre d'établir précisément sa superficie.

Mise aux voix, les emprises du RPC et du lotissement sont approuvées par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Abstention : O.BLERIOT

Contre : M.CAPON

Lotissement : permis d'aménager

M le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire-Adjoint).

Suite au diagnostic archéologique réalisé en juillet 2016, un périmètre protégé a été défini par la DRAC et un nouveau projet d'aménagement du lotissement Le Mesnil a été élaboré par le cabinet Diverscités.

Mis aux voix, le projet de lotissement présenté est adopté par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JBGRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Abstention : O.BLERIOT

Contre : M.CAPON

RPC : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Hamois et acceptation d'une avance remboursable, création d'un budget annexe.

M le Maire donne la parole à J HAPPE (Maire-Adjoint) qui informe les membres du conseil des résultats de ses différents entretiens avec nos autorités de tutelle.

- Le RPC se fera à Monchy-Lagache ou ne se fera pas.
- La maîtrise d'ouvrage sera portée par la commune de Monchy-Lagache avec l'aide technique de la communauté de communes du Pays Hamois.

Le coût de réalisation de l'opération est estimé à 3.2 millions d'euros HT, études et honoraires compris.

J.HAPPE précise aux membres du conseil le plan de financement du projet RPC détaillant les différentes sources de financement :

- l'Etat (DETR)
- le Département
- la Communauté de Communes du pays Hamois
- la Région
- les 7 communes adhérentes au projet

Pour réduire la charge de l'investissement, il est proposé

- de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays Hamois un fonds de concours de 728 000 €
- d'accepter l'avance remboursable proposée par la Communauté de Communes du Pays Hamois, non productrice d'intérêts, d'un montant estimé à 1 200 000 €, à rembourser sur 40 ou 50 ans
-

Ces propositions sont adoptées par 14 voix pour et 1 voix contre.

Pour : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JBGRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Contre : M.CAPON

La commune de Monchy-Lagache a donc accepté le partenariat avec 6 autres communes intéressées par le projet de construction d'un Regroupement Pédagogique Concentré (Croix-Moligneaux, Matigny, Quivières, Tertry, Ugny l'Equipée, Y). Elle a également accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette construction. Il est nécessaire d'identifier les dépenses et recettes relatives à cette opération. Il est donc proposé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un budget annexe au budget principal de la commune, « RPC Le Mesnil », affecté exclusivement aux opérations de construction du Regroupement Pédagogique Concentré.

La création d'un budget annexe « RPC Le Mesnil » affecté exclusivement aux opérations de construction du Regroupement Pédagogique Concentré est adoptée par 14 voix pour et 1 voix contre.

Pour : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN – JB GRU - J.HAPPE – E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN D.WILLEMAN

Contre : M.CAPON

Dossier intempéries du mois de mai 2016

M le Maire informe les membres du conseil qu'une somme de 228000 € a été budgétée par le Conseil Départemental de la Somme pour aider les communes du département touchées par les inondations et reconnues en état de catastrophe naturelle.

L'information nous étant parvenue tard (à l'époque, nos représentants n'étaient pas encore réélus), après contact avec nos nouveaux élus, il nous a été confirmé qu'il était encore possible jusqu'au 31/10/2016 de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif d'accompagnement des communes touchées par les inondations. L'octroi de cette subvention aiderait la commune à financer les travaux réalisés pour un montant de 16 033,67 € HT subventionnable et ceux projetés suite aux coulées de boue qui ont envahi le quartier de la Râperie le vendredi 26 mai 2016.

Les travaux projetés sont :

- création d'un puits d'infiltration
- creusement d'un nouveau fossé
- mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales d'un diamètre plus important

pour un montant de **7 812,67 € HT.**

Cette demande de subvention dans le cadre du dispositif d'accompagnement des communes touchées par les inondations est adoptée à l'unanimité.

Modification du poste d'adjoint d'animation.

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 15 septembre 2016, il a été évoqué la charge de travail croissante de l'animatrice bibliothèque et l'augmentation de sa durée hebdomadaire de travail de 25 à 28 heures.

Cette proposition ayant reçu l'aval du Comité Technique Paritaire, il est donc proposé, à compter du 01/11/2016, un nouveau contrat de travail à l'animatrice sur la base de 28 heures par semaine.

La suppression de l'emploi d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à 25h et la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à 28h à partir du 1^{er} novembre 2016 **sont approuvées par 13 voix pour et 2 abstentions.**

Pour : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE – E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN

Abstentions : M.CAPON - D.WILLEMAN

Informations diverses

Il est proposé aux membres du conseil municipal de visiter une partie de la sucrerie St Louis d'Eppeville, un samedi courant décembre (minimum 10 personnes).

La société Valériane informe qu'elle interviendra sur la longueur de l'autoroute A29 entre Douvieux et Athies, pendant une année environ, pour travaux d'aménagement. Elle demande l'autorisation d'utiliser des chemins communaux pour transports légers. Elle fera un état des lieux et s'engage à rendre les chemins dans leur état initial (convention).

Un habitant se plaint du défaut d'illuminations de Noël dans le hameau de Montecourt. En compensation, il demande la suppression de sa taxe foncière. M le Maire se charge de lui répondre.

M le Maire déplore qu'un fossé réalisé par les agriculteurs pour protéger certains riverains exposés aux coulées de boue et aux inondations ait été rebouché sans concertation.

PAGE : 26

Commune de Monchy-Lagache
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 15 décembre 2016 à 18h30

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 27/12/2016.

Absents : O. BLEROT (pouvoir donné à M. CAPON)

E. HUBERT (pouvoir donné à P. LEVERT)

A. BORRUECO (excusée)

Secrétaires de séance : JC.ISTE – P.DUPONT

Présence de la secrétaire de mairie

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 octobre 2016.

Lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires.

Proposition d'adhésion au groupement de commandes voiries 2016 de la CCPH.

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Syndicat mixte de Somme Numérique : charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables.

Attribution de baux communaux.

Point sur l'avancement du projet de RPC.

Point sur l'avancement du projet de lotissement.

Foyer rural : modification du contrat de location et nouveaux tarifs.

Informations diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 18h35.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 octobre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

M. le Maire propose de charger le Centre de Gestion de négocier un nouveau contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la commune aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :

Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

Proposition d'adhésion au groupement de commandes voiries 2016 de la CCPH

M. le Maire donne la parole à D.RIGOLIN (Maire Adjoint) qui propose de ne pas donner suite à la proposition de groupement de commandes. Jusqu'à présent, il a été plus avantageux que la commune gère ses travaux de voirie elle-même.

L'adhésion est rejetée à l'unanimité.

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

M. Le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà délibéré 2 fois sur le sujet. Par 13 abstentions et 1 avis favorable (Y. BRESOUS), les élus ne se prononcent pas sur le projet de SCoT.

Syndicat mixte de Somme Numérique : charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables

M. le Maire donne lecture de la charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables proposée par le syndicat. La contribution correspondante est de 7 centimes € HT par habitant, avec un plancher de 50€ HT.

Le Conseil accepte cette charte à l'unanimité et autorise M. le Maire à la signer.

Attribution de baux communaux

M. le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire Adjoint) qui rappelle que ces baux concernent les parcelles J24 et J37. Il rappelle les conditions et les règles d'attribution de ces parcelles définies lors d'un précédent Conseil municipal.

Il énonce les noms des 4 personnes candidates et fait lecture de leurs demandes écrites.

Attribution de la parcelle J24 : seul M. Thierry DUPARCQ répond aux critères de la commune.

Le bail de cette parcelle est attribué à M. Thierry DUPARCQ à l'unanimité. JC ISTE ne participe pas au vote.

Attribution de la parcelle J37 : cette parcelle est divisée en 2 terrains de contenance évaluée à 54a. 4 personnes satisfont aux critères demandés.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Ont obtenu :

M. Thierry DUPARCQ	4 voix
M. Tony HENOCQ	6 voix
M. Grégory ISTE	5 voix
M. Henri WAREE	9 voix

La parcelle J37 est donc attribuée à M. Henri WAREE et à M. Tony HENOCQ.

Après tirage au sort, la location de la moitié de la parcelle côté Jeu de Paume est attribuée à M. Henri WAREE, la location de l'autre moitié, côté Bois de Devise à M. Tony HENOCQ.

Point sur l'avancement du projet de RPC

M. le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire Adjoint) qui fait le point sur l'avancée du projet de RPC. Il revient sur l'émergence d'un projet de RPC localisé à MATIGNY à l'initiative du SISCO des 9 clochers. Au cours d'une réunion initiée par Mme la Sous-Préfète, les maires concernés ont été informés que ce projet ne pouvait aboutir.

Mme la Sous-Préfète a également réaffirmé son soutien au projet de RPC à Monchy-Lagache pour lequel elle a rappelé que des dotations de l'Etat sont mobilisées. Le projet sera financé à hauteur de 70 % par diverses subventions et fonds de concours.

Les maires des différentes communes engagées dans le projet ont confirmé leur adhésion au projet implanté à Monchy-Lagache.

Le mercredi 14 décembre, en présence de tous les acteurs du projet, M. Maugnard, architecte, a fait une présentation d'une nouvelle esquisse du RPC suite à l'instauration d'un périmètre archéologique.

Pour la poursuite du projet, un comité de pilotage a été formé et il a été décidé de créer un comité technique de suivi des travaux.

M. le Maire remercie M. HAPPE pour son implication dans ce projet depuis 2010.

Point sur l'avancement du projet de lotissement

M. le maire donne la parole à D.RIGOLIN (Maire adjoint) qui informe les membres du conseil sur l'avancement du projet de lotissement. Le permis d'aménager a été déposé le 12 décembre 2016. Une réponse sera donnée pour le 12 mars 2017 (délai d'attente)

Après un premier contrôle du dossier, M. POCHOL l'a enregistré.

Foyer rural : modification du contrat de location et nouveaux tarifs

M. le Maire donne la parole à P.DUPONT (conseiller en charge du Foyer rural) qui explicite les modifications du contrat de location du Foyer rural.

Il est ensuite demandé aux membres du conseil leur avis sur les tarifs de location. Après discussion, de nouveaux tarifs sont proposés à partir du 1er janvier 2017.

Il est procédé au vote du contrat modifié et de la nouvelle tarification.

Mis aux voix, le contrat et la tarification sont approuvés par 12 voix pour et 2 abstentions (MM. CAPON et BLERIoT)

Informations diverses

M. le Maire rappelle les manifestations de cette fin d'année et compte sur une forte participation des conseillers et des habitants de Monchy-Lagache.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jacques PINCHON, riverain sinistré lors des coulées de boue du mois de mai. M. le Maire informe qu'il répondra personnellement à ce courrier.

D.RIGOLIN informe des difficultés d'accès à internet dans le quartier de la Cabourerye. Il est indigné du mépris d'ORANGE envers les abonnés de ce quartier. SILENCE ASSOURDISSANT !!!

La séance est levée à 21h00

Rappel des événements 2016

Vœux de M le Maire du 19 janvier 2016

Présentation des vœux de M le Maire, suivie du verre de l'Amitié.

« Échos des tranchées » du 05 Février 2016

Spectacle de Théâtre musical sur la grande guerre en l'église Saint-Pierre de Monchy-Lagache.
Spectacle en partenariat avec l'Office Culturel Municipal de BROUCHY et les Amis du Château de HAM. Chants interprétés par une chorale accompagnée d'une soliste au piano, ont ravi le nombreux public.

Opération Somme Propre du samedi 04 Avril 2016

Organisée par la société de Monchy-Lagache, cette opération a pour but de procéder aux ramassages des ordures déposées dans nos chemins et nos marais.

Traditionnelle chasse aux œufs de Pâques du 26 mars 2016

Organisée par L'A.J.M.L, elle s'est déroulée sous un soleil radieux le samedi 04 Avril après-midi sur le terrain de football. Elle s'est adressée à tous les enfants de la commune scolarisés jusqu'au CM2

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Concert de chants sacrés et profanes le 09 Avril 2016

En l'église Saint-Pierre de Monchy-Lagache.

Concert de chants par le chœur " LA VERMANDOISE " de Péronne
Chants sacrés et profanes, de Charles GOUNOD à Michel LEGRAND.

Stage de tennis du 11 au 15 Avril 2016 Stage pour les enfants de 5 à 18 ans.

Congrès Départemental des Anciens Combattants du 17 Avril 2016

Lieu Foyer rural

Organisé par L'AC-PG - CATM- TOE et Veuves de la Somme.

Concert Musique du Pérou et musique tzigane du 17 Avril 2016

En l'église Saint-Pierre de Monchy-Lagache.

Musique avec le duo " Les Picalais " : Corinne ROUSSEL et Jean-Marc DUFOUR

Jumelage franco-allemand des 23 et 24 Avril 2016

Invités en Allemagne, nous sommes arrivés dans la commune de DUNZWEILER le 23 en fin de matinée. Pendant ces deux jours nous avons pu, pour certains retrouver, pour d'autres découvrir nos amis de DUNZWEILER

Ont ainsi alterné moments officiels, visite d'une mine de sable et repas amicaux et dansants.

Chacun a pu apprécier la convivialité de ces instants et le plaisir de les partager ensemble.

Spectacle annuel de la Bibliothèque le 5 Mai 2016

PAGE : 30

Contes et chants d'Afrique de Marie-Claire et Hubert Mahela avec la participation contée et jouée de l'Atelier Junior de la Bibliothèque et d'Olivier Cariat

Réderie et marché aux fleurs du 8 mai 2016

Lieu Place de la Mairie.

Organisation : Club des supporters de l'OML

Ces manifestations ont connu un beau succès ensoleillé.

Cérémonie du 08 mai 2016

Encore une fois, un très grand MERCI aux élèves et aux enseignants du Regroupement Scolaire pour leur participation à la cérémonie de ce 8 mai .Assistance nombreuse.

Inondations et coulée de boue vendredi 27 mai 2016

Notre village a été victime d'une coulée de boue qui a provoqué inondations et dévastations.

Cette coulée a particulièrement touché le quartier de la Râperie, la rue du Jeu de paume et la rue de Douvieux.

De nombreux dégâts ont été constatés et la solidarité s'est manifestée pour venir en aide aux sinistrés.

L'état de catastrophe naturelle a été déclaré par les services de l'état.

Des travaux de prévention ont déjà été réalisés ou seront à faire prochainement.

Feu de la Saint Jean le 04 juin 2016

L'amicale des 2 Étangs organise son feu de la Saint Jean , et ce depuis 1997.

Concours de pétanque, restauration et buvette étaient au rendez vous en attendant la mise à feu du bûcher

Fête des écoles le 18 juin 2016

Fête organisée par l'Association des Parents d'Élèves au FOYER RURAL

Fête de la Saint-Pierre : 25/26/27 juin 2016

Samedi 25 juin l'après-midi : Course cycliste et en soirée barbecue, frites et fête foraine .

Bonne humeur et convivialité ont été à l'honneur.

Dimanche 26 juin : Prestation de la société de trompettes « Les enfants de Bohain » ;

Attractions foraines et buvette.

Lundi 27 juin : Continuation de la fête foraine avec tours de manège offerts aux enfants de la commune par les forains, des commerçants et la Municipalité.

Fêtes et commémoration du 14 juillet 2016

Cérémonie au monument aux morts : Beaucoup de nos concitoyens se sont déplacés pour cette cérémonie . Un verre de l'amitié à été servi au stade.

Animations du 14 juillet : Traditionnels jeux sur le terrain des sports. Merci aux associations d'avoir animé les stands

Barbecue du 14 juillet au soir : Une nombreuse assistance a pu passer un moment convivial . Au menu : saucisses, merguez, tranches de lard grillées ainsi que boissons variées.

Feu d'Artifice : Il rencontre toujours autant de succès . Félicitations aux artificiers.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Stage de tennis du 22 au 26 Août 2016 *Stage pour les enfants de 5 à 18 ans.*

Opération brioches 2016

Elle s'est déroulée du 03 au 09 octobre 2016 .

Sous la responsabilité de Geneviève PRESTEL aidée d'une équipe de bénévoles du village elle a permis de récolter 862,60 € et déduction faites des achats de brioches de remettre **637,60 €** au profit exclusif des PAPILLONS BLANCS.

Cérémonie du 11 novembre 2016

La traditionnelle dépose de gerbes par les enfants a été suivie de la lecture de textes engageant à la paix. Des chants patriotiques interprétés par les élèves et plusieurs adultes ont réuni les membres de notre communauté. M le Maire remercie de leur présence les nombreux participants à cette cérémonie du Souvenir. Vin d'honneur au foyer rural .

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Le repas des Aînés du 11 novembre 2016

Une belle journée conviviale, un très bon repas, une belle décoration des tables. (félicitations à Mme Coralie HERY pour ses pliages de serviettes aux couleurs nationales), et des musiciens de grande qualité .

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Téléthon : les mercredi 30 novembre et vendredi 2 décembre 2016.

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles et les participants qui ont animé ce téléthon particulièrement convivial. Des fournisseurs de matière première (lait, œufs, farine etc) aux préparateurs et cuisiniers des pâtes à crêpes et hot dog, ainsi que les personnes qui ont rendu les locaux propres après cette animation.

Remerciements plus particuliers à Agnès RICHY qui, comme chaque année organise la soirée Judo au profit du Téléthon

Remerciements également à Pierre LABALETTE (Chef de cuisine international) qui nous a réalisé un « Curry de poulet comme à Bombay » 90 parts ont été vendues.

La recette s'est établie à 1045,50 € entièrement versée au Téléthon.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Marché de Noël du 16 Décembre 2016

Manifestation organisée par les parents d'Élèves et les enseignants du regroupement scolaire.

Devant une salle comble les enfants ont chanté pour leurs parents.

Le père Noël a honoré de sa présence tous les enfants réunis.

Concert de Noël en l'église Saint-Pierre le samedi 17 décembre 2016

Le samedi 17 décembre 2017 à 20h30 s'est tenu le traditionnel concert de Noël en l'église St Pierre de Monchy-Lagache.

Devant une assistance nombreuse, la chorale de Péronne « Si On Chantait » a interprété des chants de la variété française ainsi que des chants de Noël .

Le spectacle s'est terminé autour d'une table dressée de boissons chaudes, de brioches et chouquettes où choristes et spectateurs ont pu échanger.

Arbre de Noël : Dimanche 18 décembre 2016.

Le Père Noël a rendu visite aux enfants de Monchy-Lagache.

En fin de journée les enfants ont pris beaucoup de plaisir à assister et même participer à un spectacle de clowns et de magie..

Le Père Noël a fait une entrée triomphale en distribuant des bonbons à tous les enfants.

Après une collation pour les enfants de la commune, ces derniers ont reçu individuellement un cadeau du père Noël. ainsi que des friandises.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Prévisions des manifestations 2017

Associations	Date	Objet
Mairie	19/01/20017	Vœux de M le Maire
Anciens combattants et Aînés Ruraux	29/01/2017	Repas dansant (Foyer Rural)
Tennis Club	04/02/2017	Représentation théâtrale
Club des aînés.	25/02/2017	Loto Quine (Foyer rural)
Club des supporters	11/03/2017	Loto Quine (Foyer rural)
Club de Scrapbooking	25/03/2017	Scrapbooking
Société de chasse	08/04/2017	Tournoi de belote (Foyer Rural)
Judo-Club	15/04/2017	Repas (Foyer rural)
Association des Jeunes	15//04/2017	Chasse aux œufs
Bibliothèque	25/05/2017	Spectacle
Club des supporters	13/14/05/2017	Rederie
Association parents élèves	17/06/2017	Fête des écoles
Amicale des 2 Étangs	Date à préciser	Fête de la Saint-Jean
Comité des fêtes	25/26/27/06/2017	Fête du village
Club des supporters	26/06/2017	Restauration du Samedi soir
Comité des fêtes	13/14/07/2017	Fête Nationale
Comité des fêtes	11/11/2017	Banquet des Aînés
Comité des fêtes	29/11 et 01/12/2017	Téléthon
Comité des fêtes	* Déc 2017	Arbre de Noël
Comité des fêtes	* Déc 2017	Concert de Noël



Section de Monchy - Quivières

Objet : Communication de la Section Monchy - Quivières à notre village.

Satisfactions de l'année 2016 :

Rappel des membres du bureau restreint :

- * Les cérémonies des 8 mai, 14 juillet & 11 novembre ont connu de très fortes participations au monument aux morts.
- * L'association remercie les enfants ainsi que les adultes qui ont participé au devoir de mémoire par leurs chants ; merci aussi aux musiciens et au corps enseignant.
- * Nous comptons sur vous pour les cérémonies de 2017.
- * Très bon congrès cantonal de 2016 à Monchy-Lagache ; au cours duquel un hommage a été rendu à notre ami **André BUJADINOVIC**.
- * Le voyage des enfants le 12 mai 2016 fut une réussite :

Le matin visite du mémorial & du champ bataille (tranchées et souterrain) de VIMY.

Le midi repas à la ferme auberge d'Ablain St Nazaire.

L'après-midi visite du musée et du champ de bataille de Notre Dame de Lorette, suivi d'un recueillement à l'anneau du souvenir.

* Ces voyages scolaires sont possibles grâce à la vente de nos calendriers, aussi l'association remercie toutes les personnes qui nous soutiennent en achetant notre calendrier.

Information :

- * Notre section informe les habitants de Monchy & Quivières son intention d'organiser en 2017 une exposition photo suite au centenaire de la démolition du village en 1917 ; cette exposition a pour but de montrer les photos avant la guerre, après la démolition et de nos jours. Merci à Dorine pour son aide, et à toutes personnes qui ayant des photos de cette époque pouvant nous les prêter pour scanner, nous les rendrons ensuite.

Nota les personnes ne désirant pas que la façade de leurs maisons ou bâtiments soient prises en photo, sont priées de le faire savoir au bureau de la section. (avant le 31/01/17)

Rappel des membres du bureau restreint :

Présidente d'Honneur :	Mme Nicole BUJADINOVIC
Président :	Mr André VALLETTE
Vice-président :	Mr Patrick DUPONT
Trésorier :	Mr Jean-Pierre DENNEQUIN
Secrétaire :	Mme Nicole CHASSAGNOUX

Le Bureau de la section Monchy Quivières



Association ADMR de MONCHY et Environs
 12 Grande Rue
 80200 MONCHY –LAGACHE
 Tél : 03.22.85.66.07
 Fax : 03.22.83.99.45

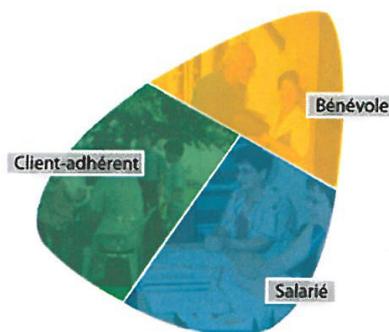
Notre association est animée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

Mesdames Maryse BOUTILLIER et Monique GOURLIN apportent à la commune de Monchy-Lagache un engagement au quotidien.

Nous avons accueilli au cours de l'année 2016, une nouvelle bénévole Madame Maryse BOUTILLIER qui remplace Madame Madeleine BOROWICKI. Nous remercions chaleureusement Madame Madeleine BOROWICKI pour son implication au sein de l'association et son dévouement vis-à-vis des personnes aidées de la commune.

Le triangle d'or ADMR

L'ADMR a mis en place une méthode unique d'intervention basée sur l'implication forte de trois acteurs : la personne aidée, le bénévole et le salarié. Cette relation d'échange favorise, dans le respect de chacun, la création de lien social. Bénévoles et salariés assurent une action complémentaire auprès des personnes qu'ils servent :



- le bénévole par son action de terrain, d'accompagnement, son sens de l'entraide et de l'écoute, son ouverture à tous les partenaires locaux.
- le salarié par son intervention, sa présence au quotidien et la relation qu'il noue avec la personne au travers des tâches accomplies.
- la personne aidée, qui est libre de choisir la prestation qui lui convient.

Une aide au domicile



Quand il devient plus difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable. L'aide à domicile soulage la personne âgée dans les actes ordinaires de la vie quotidienne, elle l'assiste dans les activités domestiques ou administratives. L'aide à domicile peut être amenée à effectuer différentes tâches, notamment :

- **Le ménage**
- **L'entretien du linge**
- **la préparation des repas**
- **les courses**
- **l'accompagnement**

Pour chaque situation nous vous proposons le service adapté à vos besoins et faisons intervenir un personnel qualifié.



Vous avez besoin d'une aide matérielle en raison de votre état de santé pour accomplir les travaux domestiques de première nécessité et vous permettre de rester à domicile. L'auxiliaire de vie (ou assistante de vie) aide à accomplir les tâches de la vie quotidienne indispensables au maintien à domicile d'une personne âgée dépendante :

- l'aide au lever, au coucher
- l'aide à l'habillage
- l'aide aux déplacements
- l'aide à la toilette
- le ménage, l'entretien du linge
- la préparation des repas, les courses
- l'aide et l'accompagnement à la téléassistance

Nous devons aussi de plus en plus faire savoir que l'ADMR est un service qui ne se limite pas à l'aide aux personnes âgées. Nous pouvons proposer des prestations de confort (ménage, repassage par exemple) à des personnes en activité, **un service pour tout public.**

Avec l'ADMR, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées.



* ou de crédit d'impôt



Les secrétaires de l'association : Christine CHASSAGNOUX et Régine LEPREUX assurent les permanences physiques et téléphoniques et se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement.

HORAIRES DE PERMANENCE

LUNDI - VENDREDI

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

MARDI - MERCREDI - JEUDI

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



L'Association ADMR de Monchy et Environs vous adresse leurs meilleurs vœux pour l'année 2017, que cette nouvelle année vous apporte Joie, Santé et Bonheur

Monchy - Lagache

Nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2017 !!!!

Quelques photos souvenirs :



Rencontre intergénérationnelle avec la maison de retraite Ste Radegonde d'Athies.

Contes en Somme 2 016

***en partenariat avec le Pays Santerre haute Somme,
l'Office Culturel de Brouchy et la Compagnie Contes la
d'ssus : les ados ont fait du clip photo sur des lectures de
Contes Africains.***



Exposition sur l'Afrique créée par l'Atelier Bambins

Grâce à l'informatisation de la Bibliothèque réalisée cet été par mes soins avec le concours de la bibliothèque Départementale de la Somme, vous pouvez désormais accéder au catalogue en ligne de votre Bibliothèque en allant sur le lien : <http://mabib.fr/monchy>.

Pour ceux qui sont intéressés par ce nouveau service, des ateliers seront mis en place en 2017.

L'adhésion en 2017 n'a pas changé: 2 euros l'année et gratuite pour les moins de 18 ans.

Rappel des services de notre Bibliothèque:

Emprunts: Romans adulte et jeunesse, romans audio adulte et jeunesse, livres documentaires, mangas jeunesse, albums jeunesse, BD adulte et jeunesse, CD musicaux, DVD film et documentaire.

Presse en ligne gratuite : consultable chez vous ou dans votre Bibliothèque.

*Médiathèque Numérique : Vidéo à la demande

Diverses animations et ateliers vous sont proposés régulièrement et gratuitement.

Atelier Bambins : le Mercredi de 14h à 15h. * Atelier juniors: le mercredi de 15h à 18h **Rappel des services de Picardie en ligne:** * Cours informatique gratuit.

Divers Ateliers : photos, créations, Stop Motion

Aide aux personnes pour tous papiers administratifs qui sont à réaliser de plus en plus sur internet.

Pôle Emploi : aide à la création d'un CV, d'une lettre de motivation, à la consultation du site de Pôle Emploi, impression de documents.

Point Information Jeunesse: Documentations diverses, organisation des études, métiers, emploi, formation, vie pratique, loisirs, sport et vacances, études et/ou travail à l'étranger.

Aide aux nouveaux impératifs administratifs via internet.

Impressions : noir et blanc (10 centimes), couleur (20 centimes)

Rappel des horaires:

Mardi : 11h-12h (sur rendez-vous) et de 13h30 à 16h30

Mercredi : 9h-12h et de 14h-18h

Jeudi : 14h-18h

Samedi : 9h-12h

Je vous souhaite encore une très bonne année 2017, et n'hésitez pas à communiquer ces informations autour de vous.

Dorine Gulrich : Animatrice de la Bibliothèque



Le nouveau logo de votre Bibliothèque créé avec fierté par l'Atelier Juniors

JUDO CLUB DE MONCHY-LAGACHE

La saison 2015/2016 a vu une très légère remontée de nos effectifs puisque nous avons fini en juin avec 50 licenciés. (46 la saison précédente).

L'intervention de M Mistral dans le cadre des TAP auprès des enfants des écoles du Regroupement Pédagogique n'a pas créé de vocation et n'a donc pas eu d'incidence sur nos effectifs.

En ce début de saison 2016/2017, le constat est alarmant puisque nous ne comptons à ce jour que 37 licenciés.

Malgré leur faible nombre, ils se sont encore une fois mobilisés pour le Téléthon et ont permis de récolter **258 euros** pour l'AFM.

L'an dernier, nous avons renouvelé une partie des tatamis (10 nouveaux tapis achetés). Cette année, le Club a décidé d'offrir à chacun de ses membres un T-shirt et un sac (pour les plus jeunes) et une veste (pour les ados et adultes).

Ceci est possible grâce à la fête que nous organisons chaque année et à laquelle beaucoup de monde participe.

Pour rappel, les entraînements menés par Patrick MISTRAL ont lieu le mercredi au Foyer Rural en 3 groupes :

- 1^{er} groupe : 17h30 / 18h30 (4 à 7/8 ans)
- 2^{ème} groupe : 18h30 / 19h30 (8 à 11/12 ans)
- 3^{ème} groupe : 19h30 / 20h45 (ados/adultes)

L'ensemble des membres de l'association se joint à moi pour vous souhaiter une très heureuse année 2017 !

La Présidente Agnès RICHY

Membres du comité directeur de l'association :

Présidente : Agnès RICHY

Trésorier : Joël RICHY

Secrétaire : Christelle BLERLOT

Secrétaire adjointe : Corinne COSTAS

Membres :

Sabine CORROYER - Océane MAROTTE

Freddy MONNANTEUIL - Bruno RICHY

Pierre RICHY - Thierry TRIBOUILLOY

Évelyne VANDEROSIEREN



Téléthon 2016



TENNIS CLUB MONCHY-LAGACHE

PAGE : 39



ANIMATIONS

STAGES DE TENNIS

Pour les jeunes de 5 à 18 ans du débutant
au joueur confirmé .
Prêt de raquettes
du 18 au 21 avril le matin
et 2ème quinzaine d'août. 25€ par stage

TOURNOI AMICAL MIXTE

Hommes femmes enfants
du samedi 6 mai au vendredi 2 juin
Barbecue vendredi 2 juin à 19h30
Organisation familles Dassonville et Picart

Nous comptons sur tous les licenciés !

A VOUS DE JOUER !



TARIFS 2017

Les tarifs comprennent l'adhésion au club et la licence FFT.

Adultes

46€ pour le 1er adulte de la famille

40€ pour le 2ème adulte

34€ pour le 3ème adulte

Jeunes (-18ans) : 20 €

Les inscriptions au club et les tickets horaires (3€) sont à prendre chez :

Hervé Dujardin (trésorier)

T 03 22 85 65 07

Renseignements et inscriptions stages :

J-Baptiste Gru (président)

Florence Pinchon (secrétaire)

T 03 22 85 69 63 - 03 22 85 53 50

ou tennisclubmonchy@gmail.com

SPECTACLE 2017

THÉÂTRE GAITÉ

2 pièces en Picard

1) Ene journée trinquil ‘

2) Ch’mariache ed’ Philémon

20h30

SAMEDI 4 FÉVRIER 2017

Tarifs : 8 € - 18 ans 3€

Foyer rural Monchy-Lagache

Organisé par le Tennis Club

La société de chasse vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

Composition du bureau :

Président : Dominique RIGOLIN
Vice président : Sébastien DOUAI
Trésorier : Patrice VANDEROSIREN
Secrétaire : Régis CARON

Nous participons encore cette année à l'opération « Somme propre ».

La chasse est un sport convivial et contribue au maintien de la faune par l'agraineage et à la propreté de nos territoires de chasse.

C'est pourquoi nous espérons cette année associer les enfants à cette opération pour leur transmettre notre passion pour la nature.

C'est bien parti : futurs chasseurs en action !



Rendez-vous le samedi 8 avril pour un tournoi de belote au Foyer Rural.

Le Président



Voici des nouvelles de l'Agence Postale Communale

Devant le dynamisme retrouvé au sein de l'agence, il m'a paru important de faire un article cette année.

En effet la fréquentation est en hausse, il n'est pas rare de voir une vingtaine de clients par jour. Beaucoup d'opérations bancaires ont été effectuées cette année et même les ventes ont décollé en particulier durant le dernier trimestre 2016.

Merci à tous les habitants de Monchy Lagache, aux professionnels de la commune qui s'approvisionnent en timbres à Monchy, aux associations, aux particuliers qui travaillent à l'extérieur et qui viennent acheter des timbres pour leurs sociétés, au personnel communal et aux élus qui, pour rien au monde, n'iraient acheter des timbres dans un autre bureau.

Grâce à ces bons résultats, la Poste de Péronne me fait de plus en plus confiance et elle n'hésite plus à m'envoyer les derniers produits promotionnels (les cartes «bonne année», les pièces «Petit Prince», des beaux timbres) mais aussi elle m'autorise à avoir des stocks plus importants.

L'information importante de ce début d'année est l'augmentation du prix du timbre.

Le timbre rouge est passé de 0,80€ à 0,85€ et le vert de 0,70€ à 0,73€

Les emballages neutres passent de 1,50€ à 2€.

L'opération pièces jaunes a débuté le 4 Janvier et se terminera le 11 Février 2017.

Rappel des horaires:

Lundi : 14h-15h30

Mardi : 14h-19h

Jeudi-Vendredi et Samedi : 9h30-12h

03 22 85 58 61

Bonne année 2017 à tous!!

Sandra PETILLEON

Naissances :

Marvyn PANCHAUD (rue de Tertry) est né le 30 janvier.

Manelle TROUILLEZ BORRUECO (rue d'en Bas) est née le 09 août.

Lucie WARÉE (Grande Rue) est née le 28 août.

Tylio COYETTE (rue de Devise) est né le 06 septembre.

Mylhan BOULNOIS (rue de Douvieux) est né le 10 novembre.

Mathéis SPILLEBOUT (rue de Tertry) est né le 13 décembre.

Décès :

M. Dominique PANKOWSKI est décédé le 2 janvier à AMIENS.

Il était né le 13 février 1949 à MONCHY-LAGACHE.

Mme Lucette WARGNIER épouse CERESER est décédée le 22 février à MONCHY-LAGACHE.

Elle était née le 9 novembre 1943 à MONCHY-LAGACHE.

Mme Marie-Madeleine PRESTEL épouse VALINGOT est décédée le 30 mars 2016 à PERONNE.

Elle était née le 6 décembre 1936 à MONCHY-LAGACHE.

M. Gilles BOCHART est décédé le 31 mars à AMIENS.

Il était né le 15 novembre 1947 à MONCHY-LAGACHE.

M. Christian DIVE est décédé le 22 juillet à MONCHY-LAGACHE.

Il était né le 19 décembre 1956 à HAM.

M. Marc CHARLOT est décédé le 22 juillet à PERONNE.

Il était né le 16 décembre 1934 à PARIS.

Mme Jacqueline NICOLINI épouse MALET est décédée le 1^{er} août 2016 à CHAMPCUEIL (91).

Elle était née le 16 octobre 1927 à MONCHY-LAGACHE.

M. Pierre CHASSAGNOUX est décédé le 22 septembre à NESLE.

Il était né le 17 mars 1922 à MONCHY-LAGACHE.

Mme Andrée CARON épouse RAMON est décédée le 25 septembre à SAINT-QUENTIN (02).

Elle était née le 30 novembre 1941 à MONCHY-LAGACHE.

M. Guy LAURENT est décédé le 25 septembre à PERONNE.

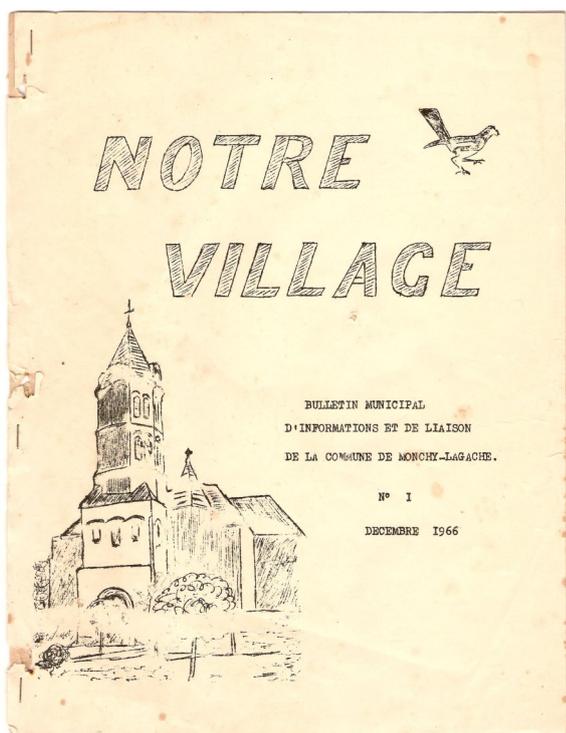
Il était né le 10 septembre 1929 à MONCHY-LAGACHE.

M. Éric OBLIN est décédé le 7 novembre à MONCHY-LAGACHE.

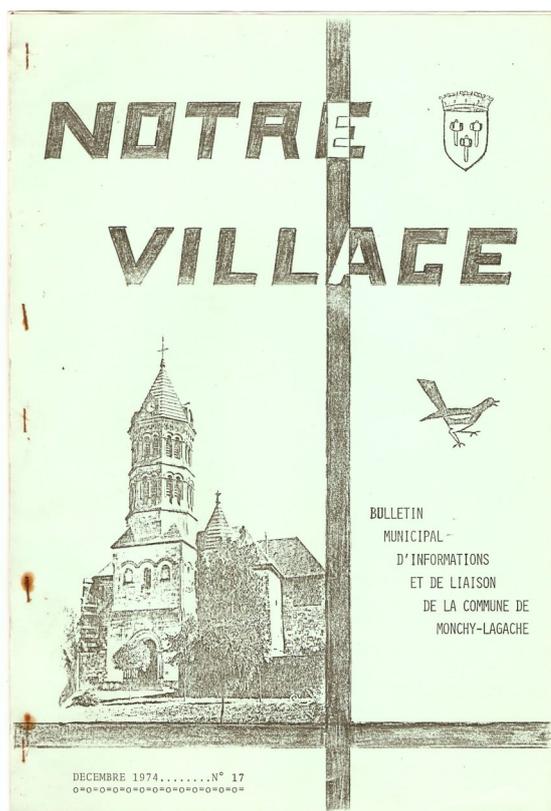
Il était né le 25 février 1978 à LE CATEAU-CAMBRESIS (59).

Et

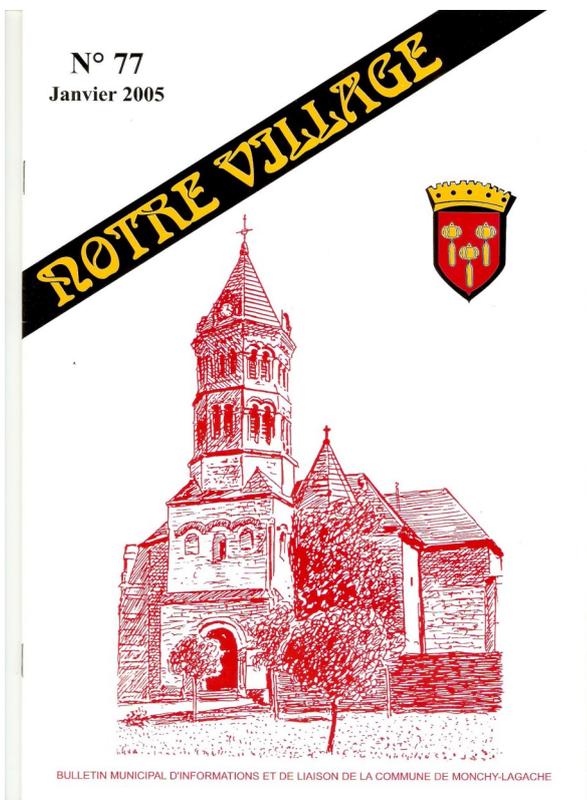
Mme ALAVOINE Anne-Marie épouse DUCLERCQ, résidente de Monchy-Lagache, décédée le 19 décembre 2016. Née le 05 Novembre 1928 dans la SOMME, elle a été inhumée dans notre cimetière .



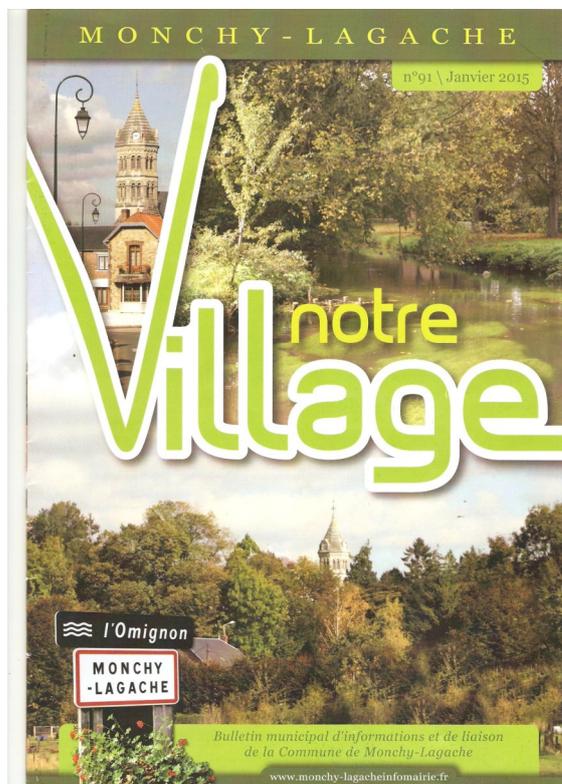
Notre Village N°1



Notre Village N° 17



Notre Village N°77



Notre Village N° 91